

Objet: rencontre Mme Mylène Chardès en date du 12 XII 14h30 entrée de la résidence rue Poséidon

M. Youssous, bonjour,

Avant tout, merci pour avoir organisé si rapidement ce rendez-vous avec Mme Mylène Chardès Adjointe au maire déléguée aux déplacements et à la circulation

- **Mme Mylène Chardès est venue accompagnée de Mme Sandrine UGUEN (04 67 13 48 13), attachée à la direction des mobilités, chargée des questions de trafic et circulation.**

- **M. Rabi Youssous nous a informés :**

- **De l'accord du maire pour « customiser » les passages piétons de l'allée aux couleurs de l'Europe (projet Nathalie F.)**
- **De l'intérêt du nouveau comité de quartier – Antigone Re-Nouveau (CQARE) de travailler en partenariat avec l'AV2E (suite rencontre avec Mme Véronique Pérez) voire dans le prolongement de l'allée avec Sud - Babotte**
- **De faire participer l'AV2E à la réunion qu'il organise avec la police municipale du Centre-ville**

En réponse aux 5 points proposés dans l'OJ:

1 - réorganisation des lignes de transport 9a - 9b- 51 en date du 01 IX 2019

* avec le stationnement de 3 à 5 bus toute la journée avec moteur et chauffage (ou climatisation) en marche avec de fait émissions de gaz et vibrations sous les fenêtres de notre Résidence

* "gare routière" qui génère des embouteillages permanents : les voitures, n'étant pas informées qu'il s'agit d'un stationnement pour les bus, sont en attente ou s'intercalent

Mylène Chardès : « nous sommes sur un espace urbain restreint et contraint, mais il faut qu'en centre-ville les usagers puissent se déplacer »

Questions :

Est-il possible aux bus en stationnement (parfois 30 mn et +) de couper leurs moteurs ?

Peut-on limiter le nombre de bus sur cet espace ?

Réponse : le réseau va être réorganisé début février 2020 : le terminus de régulation des lignes 9a et 9b se fera place de France - les bus ne stationneront plus mais s'arrêteront uniquement pour prendre ou déposer des passagers

2 - circulation piétonne (personnes âgées, handicapées , mères de famille , enfants) sur l'Allée rue Poséidon - place de Samothrace au milieu des engins de tous types motorisés ou pas (trottinettes, vélos , motos , monoroues, skates ...)

Mylène Chardès : « C'est compliqué de protéger les piétons dans l'espace public » les campagnes de communication ont peu d'effet »

Question : est-il possible de réguler ce trafic et sécuriser les piétons ?

Réponse : on va faire mieux en reproduisant les panneaux « priorité aux piétons » sur les 900 m de l'allée et surtout après la ligne du tram vers le Lez

3 - circulation sur les axes routiers des ponts Juvénal et Chaudiac

Les voitures et motos ont transformé ces axes en "pistes de vitesse" : danger pour les piétons sur les passages protégés, accélérations insoutenables, vacarme nocturne...)

Questions:

* peut-on établir une zone 30km/h dûment contrôlée ou des ralentisseurs ou tout autre dispositif plus récent ?

Réponse : « l'objectif à terme de la Métropole est d'être globalement en zone à 30km/h (étude finalisée courant 2020) » en attendant la municipalité s'est dotée d'un véhicule banalisé de contrôle embarqué pour verbaliser les contrevenants aux règles de circulation en vigueur

* où en est la reconfiguration du rond point Christophe Colomb (arbre blanc)?

Réponse : l'étude est en cours - la stratégie retenue est de réduire les couloirs pour les voitures (proposition Bernard Fournet) pour partager l'espace actuel avec les bus , les vélos et les piétons . Il ne restera donc qu'une voie pour les voitures limitée à 30 km/h. Ce qui aura pour effet de limiter aussi les nuisances dues au bruit et à la pollution

4 - bruit des "quelques motos" aux moteurs débridés qui polluent la vie et les nuits de milliers de résidents dans le quartier

Question: peut-on contrôler ,voire interdire, la circulation de ces engins ?

Réponse : «ce sont les limites des élus ,on est très conscient du problème ,mais c'est très difficile de faire mieux que la zone à 30km/h »

5 - faciliter accès Résidence (entrée 24) Avenue du Pirée

Question: peut -on transformer cette voie unique à double sens ?

Réponse : Non , impossible techniquement mais au-delà de cette situation particulière : la politique de la ville est de diminuer les couloirs de circulation et non de les augmenter

Autre : Christine - circulation des skates –

Mylène Chardès : « on est revenu sur l'interdiction de circulation des skates sur la voie publique au motif que légalement les utilisateurs de rollers, skateboards ou trottinettes (sans moteur) sont considérés comme des piétons et doivent rouler sur les trottoirs »

Réponse : suite rénovation du skatepark de Grammont, des navettes ont été mises en place pour les pratiquants de ce sport

« A noter que le skatepark de Grammont a été créé en 1992 pour prendre la suite du skatepark d'Antigone ! »

merci de prendre en considération ces questions

dans l'attente de notre rencontre

bien cordialement

Michel Devalland

Merci à Mme Mylène Chardès, qui connaît par ailleurs très bien notre quartier, d'être restée présente plus d'une heure sur l'esplanade de l'Europe pour se rendre compte des difficultés rencontrées, d'avoir pris en compte l'ensemble de nos questions « sans langue de bois » et d'avoir apporté des réponses (tant attendues...) à toutes nos interrogations.